

[HR] Modification de la loi relative aux médias électroniques

IRIS 2007-9:1/22

Nives Zvonarić
Ministère de la Culture, Zagreb, Croatie

La loi *Izmjene i dopune Zakona o električkim medijima* (portant modification de la loi relative aux médias électroniques) est entrée en vigueur le 7 août 2007. Le texte apporte une série de modifications à la législation croate en matière de médias, aux fins de son harmonisation avec la législation de l'Union européenne.

De nouvelles dispositions relatives à la protection des mineurs ont été mises en place ; elles interdisent tout contenu d'émission susceptible de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment les contenus à caractère pornographique ou comportant des scènes de violence gratuite. La diffusion de ces contenus préjudiciables ne peut être autorisée qu'à la condition que le choix de leur horaire ou l'existence de mesures techniques garantissent, en principe, l'impossibilité pour les mineurs de la zone de diffusion de les entendre ou de les voir. Le radiodiffuseur est ainsi tenu, lorsque ces émissions ne sont pas diffusées sous forme codée, de veiller à ce qu'elles soient précédées d'un avertissement acoustique ou à ce qu'elles puissent être identifiées grâce à la présence de symboles visuels tout au long de leur passage à l'antenne. La procédure est dans ce cas définie par le Conseil des médias électroniques. En outre, la publicité et le téléachat destinés aux mineurs ou utilisant des mineurs ne sauraient comporter d'éléments susceptibles de leur nuire. Ils doivent tenir compte de leur sensibilité particulière et ne pas leur être moralement ou physiquement préjudiciables. Il est interdit à la publicité ou au téléachat d'inciter les mineurs à acheter un produit ou un service en exploitant leur inexpérience ou leur crédulité, ainsi que de les inciter à passer un contrat de vente ou de location de biens et de services. Ils ne sauraient davantage inciter directement ces mêmes mineurs à convaincre leurs parents ou d'autres personnes à acquérir les biens ou services vantés par la publicité, exploiter la confiance particulière des mineurs à l'égard de leurs parents, de leurs enseignants ou d'autres personnes, ni montrer exagérément des mineurs placés dans des situations dangereuses.

La loi comporte également d'autres éléments nouveaux. Elle garantit ainsi la liberté d'expression et la pleine liberté de programmation des médias électroniques. Elle ne prévoit pas expressément la possibilité, pour la loi relative aux médias électroniques ou tout autre texte particulier, de déroger à ces principes. Elle règle l'emploi du croate, et notamment la possibilité de promouvoir

la créativité dans ses différents dialectes. Elle prévoit par ailleurs l'incompatibilité entre la présentation régulière d'un journal télévisé ou d'une émission d'actualité par une personne et la présence visuelle ou verbale de cette dernière dans la publicité ou le téléachat. Le texte interdit la publicité ou le téléachat en faveur des médicaments, des produits médicaux et des traitements médicaux, ainsi qu'en faveur de l'alcool et des boissons alcoolisées, sauf dispositions contraires pour ces dernières de la loi relative aux denrées alimentaires. Il fixe la durée maximale des émissions consacrées au téléachat, aux spots publicitaires et aux autres formes de publicité à douze minutes par heure de programmation pour l'ensemble des radiodiffuseurs. La durée des spots publicitaires ne peut excéder 15 % de l'ensemble du temps d'antenne quotidien. La loi fait également obligation aux radiodiffuseurs de veiller à ce qu'une part importante de leur programmation se compose d'œuvres audiovisuelles européennes et que la proportion de telles œuvres produites par des producteurs indépendants représente 10 % au moins de leur temps de transmission annuel.

S'agissant de l'instance réglementaire compétente, la loi fait de l'Office des médias électroniques une entité juridique autonome et indépendante. Celle-ci comporte deux services : la direction de l'Office des médias électroniques et le Conseil des médias électroniques, autorité de régulation du secteur des médias électroniques.

Izmjene i dopune Zakona o električkim medijima - Zakon o električkim medijima

<http://www.nn.hr/>

Loi portant modification de la loi relative aux médias électroniques, Journal officiel n° 79/07, et loi relative aux médias électroniques, Journal officiel n° 122/03

